

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 2 novembre 2015, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie, Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère district # 3
M. Marc Richard, conseiller district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4685-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. Affaires nouvelles
 - .4.V. Nomination des Pro-maires 2016
 - 4.W. Abrogation de la résolution 4356-2015
 - 10.A. Motion de félicitation - Lancement du groupe les Quêteux
 - 10.B. Mot de bienvenue au nouvel élu du district #4 - Monsieur Tony Côté
 - 10.C. Lettre de sympathies - Décès du conjoint de Mme Valérie Larouche
 - 10.D. Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration du CREDD

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2015

4686-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015
 - 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015
 - 3.E. Rapport de la mairesse
4. Résolutions
 - 4.A. Adoption du règlement # 472-2015 ayant pour objet l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution des travaux d'entretien dans l'embranchement du 4^{ième} rang du cours d'eau du 3^{ième} rang à Hébertville
 - 4.B. Turbocristal - Procédures légales
 - 4.C. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016
 - 4.D. Environnement CA - Proposition de travail et estimation
 - 4.E. Décontamination - Estimation Qualitas
 - 4.F. Fourniture de service MRC Lac-Saint-Jean-Est - Surveillance digue OuiQui
 - 4.G. Vente d'une partie du terrain du 242 rue Turgeon
 - 4.H. Politique d'économie de l'eau potable à Hébertville
 - 4.I. Impressions Thibeault & Associés - Soumission pour crayons de la Municipalité
 - 4.J. Eau potable rangs St-André et St-Isidore - Honoraire intérimaire
 - 4.K. Règlement 471-2015 ayant pour objet la fourniture, la levée et l'imposition d'une compensation pour en payer les coûts dans le secteur du domaine des sables, de la corporation du Lac Gamelin, du domaine Barnabé et du domaine du Lac Méty
 - 4.L. Vœux des fêtes - Radio Planète 104,5
 - 4.M. La Popote Roulante - Demande d'appui financier
 - 4.N. Motion félicitations - Noce platine
 - 4.O. Équipe Alma Lac-Saint-Jean - Colloque Ressources Humaines
 - 4.P. Fédération Québécoise des Municipalités - Renouvellement de l'adhésion 2016
 - 4.Q. Signature de la convention collective 2015-2019
 - 4.R. Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Maintien de la résolution # 4655-2015
 - 4.S. Mise en demeure rue Racine - Compte d'honoraires final
 - 4.T. Déneigement - Contrat 2015-2016
 - 4.U. Honoraires professionnels - Développement domiciliaire rue Labonté
5. Correspondance
 - 5.A. Remerciements pour sympathies reçues
 - 5.B. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 - Obligation de soumettre l'attestation du

respect des obligations législatives relatives à la gestion contractuelle avec sa programmation de travaux révisés

- 5.C. Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Calendrier automne 2015
- 5.D. Rang St-Isidore - Bilan
- 5.E. Nation Huronne-Wendat - Suivi concernant la demande d'appui
- 5.F. Répertoire d'initiatives municipales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

6. Loisirs et culture

- 6.A. Regroupement Loisirs et Sports - Demande d'aide financière
- 6.B. Route verte - Conception d'affiches
- 6.C. Fête de la reconnaissance - Dépôt des dépenses envisagées
- 6.D. Salle Multifonctionnelle - Finalisation des travaux
- 6.E. Camping Lac-Vert - Rénovation bloc sanitaire

7. Urbanisme

- 7.A. Dérogation mineure 2015-05 - 221 rue Hébert
- 7.B. Demande d'autorisation à la CPTAQ d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles le lot 4 685 765

8. Dons et subventions

- 8.A. École secondaire Curé Hébert - Demande d'aide financière pour un voyage en Espagne
- 8.B. Club Optimiste - Invitation Vins et fromages
- 8.C. Cercle des Années d'Or d'Hébertville - Demande de gratuité de la salle Multifonctionnelle
- 8.D. Cercles de Fermières d'Hébertville - Invitation au 70^{ième} anniversaire de la fondation
- 8.E. La Nichée - Demande d'aide financière

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. _____

10.B. _____

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2015

4687-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2015

Aucun commentaire soulevé.

3.E. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Mme Doris Lavoie fait la lecture du rapport de la mairesse pour l'année 2015. Le document est déposé aux archives municipales pour consultation publique.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 472-2015 AYANT POUR OBJET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS L'EMBRANCHEMENT DU 4^{ÈME} RANG DU COURS D'EAU DU 3^{ÈME} RANG À HÉBERTVILLE

RÈGLEMENT #472-2015

Ayant pour objet l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution des travaux d'entretien dans l'embranchement du 4^{ème} Rang du cours d'eau du 3^{ème} Rang à Hébertville

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC a compétence exclusive en matière d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Hébertville fait partie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion des cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir les autorisations préalables à leur exécution;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2015 la MRC Lac-Saint-Jean-Est a adopté le règlement numéro 250-2015 ayant pour objet de décréter des travaux d'entretien dans l'embranchement du 4^e Rang du cours du 3^e Rang situé dans la Municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux décrétés ont été exécutés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est n'a pas le pouvoir de tarifier et de taxer les contribuables de la Municipalité bénéficiant des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour les travaux d'entretien dans l'embranchement du 4^e Rang du cours d'eau du 3^e Rang pour la municipalité d'Hébertville est au montant de 39 237,33 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux exécutés bénéficient à une partie des contribuables, situés dans le bassin de l'embranchement du 4^e Rang du cours d'eau du 3^e Rang;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de financer la quote-part imposée à la Municipalité par la MRC Lac-Saint-Jean-Est au moyen d'une taxe spéciale conformément à l'article 979 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du Conseil tenu le 5 octobre 2015;

PAR CONSÉQUENT,

4688-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le présent règlement portant le numéro 472-2015, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 :

Les travaux décrétés par la MRC Lac-Saint-Jean-Est, dans l'embranchement du 4^e Rang du cours d'eau du 3^e Rang sont assujettis à la taxe spéciale décrétée au présent règlement.

Article 2 :

Sont assujettis à la taxe spéciale établie par le présent règlement tous les immeubles, imposables ou non, recevant un bénéfice suite aux travaux d'entretien de l'embranchement du 4^e Rang du cours d'eau du 3^e Rang, tel que décrit à l'annexe A du présent règlement.

Article 3 :

Pour payer le coût des travaux prévus au présent règlement, il est imposé et sera prélevée une seule fois sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité et en bordure de l'embranchement du 4^e Rang du cours d'eau du 3^e Rang, dont les lots, les matricules et le pourcentage de bénéfices reçus, sont mentionnés à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Une taxe spéciale, au taux de 284,23 \$ pour le bénéfice reçu en pourcentage pour chaque immeuble imposable pour l'embranchement du 4^e Rang du cours d'eau du 3^e Rang, en plus d'un montant forfaitaire pour le ponceau de Ferme CR Savard 2 846,12 \$, de Ferme Labonchance 1 958,94 \$, de Ferme Aryshire 1 958,94 \$ ainsi qu'un montant forfaitaire pour les drains de Ferme avicole Ste-Croix 2 352,14 \$, de Ferme Labonchance 897,43 \$ et de Ferme Aryshire 800,84 \$.

Article 4 :

La taxe spéciale établie par le présent règlement sera perçue lors de l'établissement du rôle général de perception de l'année 2015 ou lors de la confection de tout rôle spécial de perception.

Article 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

4.B. TURBOCRISTAL - PROCÉDURES LÉGALES

CONSIDÉRANT la résolution # 3765-2013 qui autorisait le procureur de la municipalité d'Hébertville de mettre en demeure l'entreprise Turbocristal pour une somme totalisant 112 272,62 \$;

CONSIDÉRANT la résolution # 4373-2015 qui mandatait la direction générale pour produire avec le procureur une contre-proposition;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil municipal de poursuivre les démarches dans le dossier Turbocristal;

4689-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à documenter le dossier des pièces et informations nécessaires au dépôt d'une requête introductive d'instance pour fins de signification à Turbocristal.

4.C. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

4690-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016. Ces séances se tiendront le lundi ou le mardi et débuteront à 20h.

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	11 Janvier	20h00
Lundi	1 ^{er} Février	20h00
Lundi	7 Mars	20h00
Lundi	4 Avril	20h00
Lundi	2 Mai	20h00
Lundi	6 Juin	20h00
Lundi	4 Juillet	20h00
Lundi	1 ^{er} Août	20h00
Mardi	6 Septembre	20h00
Lundi	3 Octobre	20h00
Lundi	7 Novembre	20h00
Lundi	5 Décembre	20h00

4.D. ENVIRONNEMENT CA - PROPOSITION DE TRAVAIL ET ESTIMATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exercice comptable de l'année 2016, le gouvernement du Québec oblige les municipalités à appliquer une

nouvelle norme comptable soit le chapitre SP 3260 - Passif au titre des sites contaminés;

CONSIDÉRANT QUE cela nous oblige à exécuter une évaluation de l'ensemble des terrains de la Municipalité afin de déterminer ceux qui sont contaminés;

CONSIDÉRANT QUE pour un terrain jugé contaminé, si la contamination dépasse la norme environnementale, la Municipalité est responsable de la contamination ou qu'elle en accepte la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE dans un tel cas, l'application de cette norme nous oblige à estimer le coût de décontamination d'un terrain contaminé et de faire une provision en vue de sa décontamination après utilisation;

CONSIDÉRANT l'offre de la Firme CA Environnement qui s'engage à déterminer les terrains susceptibles d'être contaminés;

4691-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Firme Environnement CA pour qu'elle effectue les recherches et études permettant d'inventorier les terrains contaminés. Le coût de ce mandat est de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

4.E. DÉCONTAMINATION - ESTIMATION QUALITAS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exercice comptable de l'année 2016, le gouvernement du Québec oblige les municipalités à appliquer une nouvelle norme comptable soit le chapitre SP 3260 - Passif au titre des sites contaminés;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette norme nous oblige à estimer le coût de décontamination d'un terrain contaminé et de faire une provision en vue de sa décontamination après utilisation;

CONSIDÉRANT QUE sous le garage municipal la contamination est confinée par les fondations et la membrane ceinturant la structure et que la municipalité devra procéder à sa décontamination lors de la démolition du garage;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques exige que la Municipalité installe deux piézomètres à la limite Ouest de notre propriété;

4692-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un mandat de calcul des coûts de décontamination du dessous du garage municipal. La facture des services professionnels s'élève à 1 000 \$ et le coût du matériel nécessaire à l'installation de deux piézomètres atteint 200 \$, pour un total de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

4.F. FOURNITURE DE SERVICE MRC LAC-SAINT-JEAN-EST - SURVEILLANCE DIGUE OUIQUI

CONSIDÉRANT le camping illégal qui se tenait sur le site de la digue OuiQui et qui a fait l'objet d'une surveillance cet été;

CONSIDÉRANT QUE ce site est sous la responsabilité de trois entités administratives, dont la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la Ville de Saguenay et la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la surveillance a été assumé par la MRC Lac-Saint-Jean-Est et que cette dernière désire partager ce coût avec les coresponsables;

4693-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'assumer la portion du coût de surveillance de ce site, et ce, au montant de 409,87\$ incluant les taxes.

4.G. VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DU 242 RUE TURGEON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville a reçu une demande d'achat d'une partie d'un terrain limitrophe à la propriété du 591, rue Villeneuve;

CONSIDÉRANT la dimension du terrain soit 2m sur 14,01m pour une superficie totale de 28,02m²;

CONSIDÉRANT l'emplacement et la forme du terrain ainsi que du potentiel restreint d'acheteur;

CONSIDÉRANT QU'en utilisant le taux actuellement en vigueur, la valeur du terrain est estimée à 400 \$;

4694-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proposer à l'acheteur de lui vendre le terrain convoité pour la somme de 400,00 \$ et qu'il soit responsable des frais afférents à cette vente.

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires.

4.H. POLITIQUE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE - ÉLABORATION

CONSIDÉRANT la politique d'économie de l'eau potable du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette politique provinciale, les municipalités sont obligées d'adopter une politique qui entrainera des économies de l'eau potable de l'ordre de 20 %;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui ne possèdent pas une telle politique seront limitées dans l'octroi de subvention;

4695-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale afin d'élaborer la politique d'économie d'eau potable et d'assurer sa présentation aux membres du Conseil d'ici la fin de l'année 2016. Le comité des travaux publics participera aux délibérations déterminant les actions associées à cette politique.

**4.I. IMPRESSIONS THIBEAULT & ASSOCIÉS -
SOUSSION POUR CRAYONS DE LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit accroître sa visibilité;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire imprimer des stylos plastiques à pression avec son logo;

4696-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité commande auprès de Impression Thibeault & Associés 1 000 stylos à 0,49 \$ l'unité plus les taxes applicables.

**4.J. EAU POTABLE RANGS ST-ANDRÉ ET ST-
ISIDORE - HONORAIRES INTÉRIMAIRES**

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires de maisons et de terrains des rangs St-André et St-Isidore dont leurs propriétés sont situées dans la zone de protection de la prise d'eau potable des municipalités de Larouche, Hébertville-Station et de St-Bruno se sont plaints de perdre des ventes dues au fait que les propriétaires ne peuvent avoir des animaux de ferme sur une base de loisir;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé des avis légaux à ce sujet avant d'écrire une série de lettres adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, à la municipalité de St-Bruno, responsable de la gestion du réseau d'eau potable de l'entente inter municipale et le propriétaire du lot 4 685 386;

4697-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement des frais de services et d'honoraires se rapportant à ce dossier soit la somme de 2 133,75 \$ plus les taxes applicables à Me Saucier selon la facture # 9888 aux avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C.

**4.K. RÈGLEMENT 471-2015 AYANT POUR OBJET
LA FOURNITURE, LA LEVÉE ET L'IMPOSITION
D'UNE COMPENSATION POUR EN PAYER LES
COÛTS DANS LE SECTEUR DU DOMAINE DES
SABLES, DE LA CORPORATION DU LAC
GAMELIN, DU DOMAINE BARNABÉ ET DU
DOMAINE DU LAC MÉSY**

RÈGLEMENT 471-2015

AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE, LA LEVÉE ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR EN PAYER LES COÛTS DANS LE SECTEUR DU DOMAINE DES SABLES, DE LA CORPORATION DU LAC GAMELIN, DU DOMAINE BARNABÉ ET DU DOMAINE DU LAC MÉSY

ATTENDU QUE la municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement, tel que prévu à l'article 19 de *la Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la municipalité peut tarifier les services fournis à ses contribuables en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU QUE les propriétaires de résidences du secteur connu comme étant le «Domaine des Sables», la «Corporation du Lac Gamelin», du «Domaine Barbabé» et du «Domaine du Lac MéSY» désirent que la municipalité leur fournisse trois (3) conteneurs pour les déchets et deux (2) conteneurs pour les matières recyclables;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public que soient fournis dans ces secteurs trois (3) conteneurs pour les déchets et deux (2) conteneurs pour les matières recyclables;

ATTENDU QU'une tarification est imposée pour prévoir le paiement du coût de la levée desdits conteneurs à déchets et de récupération et la disposition de leur contenu;

À CES CAUSES:

4698-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'il soit ordonné et statué par le Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1

La municipalité fournira, pour le secteur du Domaine des Sables, la Corporation du Lac Gamelin, le Domaine Barbabé et le Domaine du Lac MéSY, trois (3) conteneurs pour les déchets et deux (2) conteneurs pour les matières recyclables. Une levée desdits conteneurs sera effectuée par l'entrepreneur retenu par lesdits domaines, à la fréquence prévue au contrat. Le contenu des conteneurs sera disposé dans le meilleur intérêt pour l'environnement.

ARTICLE 2

Les coûts de fourniture des conteneurs, de levée de ceux-ci et de disposition des déchets et matières recyclables seront assumés par l'ensemble des propriétaires de résidences ayant une adresse civique dans le Domaine des Sables,

la Corporation du Lac Gamelin, du Domaine Barbabé et du Domaine du Lac Mésy, suivant le tarif déterminé par le présent règlement.

ARTICLE 3

Il est imposé et il sera prélevé annuellement de tous les propriétaires et résidences ayant une adresse civique dans le Domaine des Sables, la Corporation du Lac Gamelin, le Domaine Barbabé et le Domaine du Lac Mésy, à Hébertville, une compensation aux montants suivants :

Pour chaque résidence permanente :
80 \$/annuellement

Pour chaque résidence saisonnière :
40 \$/annuellement

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4699-2015

4.L. VŒUX DES FÊTES - RADIO PLANÈTE 104,5

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission de Planète 104,5 pour les vœux du Conseil municipal à l'occasion du temps des Fêtes au montant maximal de 225 \$ plus les taxes applicables (soit 15 messages).

4.M. LA POPOTE ROULANTE - DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QU'à Hébertville, le service de la Popote Roulante des Cinq Cantons a été en activité de juillet 2014 à mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour sa première année d'opération, le service de la Popote Roulante a bénéficié d'une subvention de la part de l'Agence de Santé et des services sociaux Saguenay/Lac-Saint-Jean dorénavant appelée le Centre Intégré Universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention était non récurrente du fait que la Popote Roulante des Cinq Cantons était un nouvel organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Popote Roulante a démontré le besoin avec ces 70 repas par semaine livrés à plus de 45 aînés de son territoire (les membres du conseil d'administration croient que l'organisme a reçu une subvention récurrente de la part du CIUSSS);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention couvrira les coûts de base de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le service est offert à des aînés d'Hébertville à qu'il assure deux repas chauds par semaine en plus, de briser leur solitude;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme désire reprendre l'offre de ce service, en janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration sont à la recherche de partenaires financiers et qu'à ce titre, les municipalités dont les aînés sont bénéficiaires du service ont été ciblées;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé par les municipalités aidera à couvrir les frais de déplacement des bénévoles en milieu rural et ainsi offrir un service de grande qualité pour le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la demande de partenariat est calculée selon la formule suivante soit :

- Un montant équivalant à 2,00 \$ par personne et selon la population totale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est présentement en exercice de planification budgétaire, pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'à l'étape actuelle de la planification budgétaire, les membres du Conseil municipal ne connaissent pas toutes les demandes, les besoins en investissements, le coût des services et les revenus et ils ne sont pas en mesure d'octroyer quelques sommes que ce soit pour soutenir un tel service;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal reconnaissent le bien-fondé de ce service;

4700-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale afin qu'une lettre de soutien parvienne à l'organisme et qu'elle mentionne également que cette demande sera étudiée lors des rencontres de la préparation du budget 2016.

4.N. MOTION DE FÉLICITATIONS - NOCE PLATINE

Madame Lavoie présente une motion de félicitations au nom du Conseil municipal à madame Antonia Gagné et à monsieur Gérard Larouche qui célèbrent cette année leur 70^{ième} anniversaire de mariage, appelé aussi noce platine.

Une lettre officielle leur a déjà été adressée et copie de cette motion de félicitations suivra ultérieurement.

4.O. ÉQUIPE ALMA LAC-SAINT-JEAN - COLLOQUE RESSOURCES HUMAINES

Équipe Alma-Lac-Saint-Jean, en partenariat avec Emploi-Québec Saguenay-Lac-Saint-Jean, organise, le 12 novembre prochain, un colloque en gestion des ressources humaines s'adressant, tout particulièrement, à l'ensemble des entreprises et organismes du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Sous le thème « L'AMÉLIORATION CONTINUE: comprendre, penser,

agir », ce colloque a pour but de sensibiliser et d'outiller les participants sur les pratiques novatrices en gestion des ressources humaines.

4701-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la participation de la mairesse Mme Doris Lavoie et de la directrice générale adjointe à ce colloque tenu à Alma le 12 novembre prochain au coût de 55 \$ par personne et d'en défrayer tous les frais afférents.

4.P. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2016

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) représente les municipalités du Québec auprès des paliers de gouvernements provincial et fédéral en matière de transports : ferroviaire, routier, maritime, d'infrastructures : d'eaux usées, d'eau potable, de voirie et autres dossiers qui interpellent les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est un forum provincial des municipalités pour échanger entre les élus au sujet entre autres : des régimes de retraite, de la forêt, de la sécurité civile, et autres;

4702-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016 de la municipalité d'Hébertville à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2 238,65 \$ taxes incluses.

4.Q. SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2015-2019

CONSIDÉRANT QUE la convention collective qui lie la municipalité d'Hébertville et ses employés est échue depuis le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE depuis, les rencontres de négociation se sont tenues et que les parties se sont entendues sur le texte d'une nouvelle convention collective;

4703-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater madame la mairesse et le directeur général à signer la nouvelle convention collective qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

4.R. PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - MAINTIEN DE LA RÉSOLUTION # 4655-2015

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution # 4655-2015, les membres du conseil municipal ont adopté la programmation de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre le directeur général et le responsable du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire au sujet :

- du regroupement de certains travaux en fonction de projets plutôt que de travaux indépendants;
- de l'utilisation de 20 % de la somme allouée dans ce programme pour les infrastructures de loisirs et de sports;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité d'Hébertville d'investir cette somme dans ses infrastructures de loisirs et de sports;

CONSIDÉRANT QU'actuellement il n'existe pas de programme spécifique permettant d'investir dans infrastructures de loisirs et de sports;

CONSIDÉRANT les limites budgétaires et les obligations de maintenir les infrastructures de loisirs et de sports de la municipalité;

4704-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De maintenir la programmation actuelle d'investissement du 20 % de la somme totale de la TECQ 2014-2018 dans les infrastructures de loisirs et de sports existantes et autoriser le directeur général à effectuer les regroupements des travaux tel que demandé par le responsable du programme.

4.S. MISE EN DEMEURE RUE RACINE - COMPTE D'HONORAIRES FINAL

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.T. DÉNEIGEMENT - CONTRAT 2015-2016

Considérant que la Municipalité a produit un appel d'offres relatif au déneigement de Chemins, de trottoirs, de rues, de ruelles, de stationnements visés par la présente :

1. La ruelle Maltais et la cour du Centre communautaire
2. Les entrées et les stationnements de l'Église et du Presbytère
3. Les trottoirs de la rue Turgeon (du pont jusqu'à la rue Morin)
4. Le trottoir de la rue Labarre (de la rue Potvin Nord à la rue Turgeon et du 567 Labarre au 561 Labarre)
5. L'extrémité de la rue Hudon et le stationnement du 222 rue Hudon
6. Le stationnement rue Villeneuve et la façade rue Turgeon de la Maison des jeunes
7. L'extrémité de la rue Lajoie, de la Villa Lajoie jusqu'au bout (au souffleur)
8. La rue Dumais (au souffleur)
9. La rue Girard (au souffleur)
10. La rue Mésy (en face de l'Église et au souffleur)

11. Le pont et les avants ponts du bac (au souffleur)
12. Le chemin de la Frayère
13. Le chemin Bruno Tremblay
14. Le stationnement du Mont Lac-Vert
15. Un chemin d'accès au Chalet Ouest du Mont Lac-Vert
16. Le stationnement rue Labarre en face du restaurant le Carillon

Considérant que la Municipalité a reçu une seule offre des trois demandées aux entrepreneurs;

Entreprise	Montant	Certificat d'assurance
Déneigement SM	aucun	Non
Terrassement Ghislain Tremblay	aucun	Non
Béton D.R.T.	40 011,30	Oui

Considérant que la somme demandée pour le déneigement de l'ensemble des artères constituant l'appel d'offres par l'entreprise Béton DRT est de 40 011,30 \$ taxes incluses;

4705-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de déneigement 2015-2016 à l'entreprise Béton DRT pour la somme de 40 011,30 \$ taxes incluses.

**4.U. HONORAIRES PROFESSIONNELS -
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUE
LABONTÉ**

CONSIDÉRANT QUE les terrains de la rue Labonté appartenaient à la Fabrique d'Hébertville et que pour certains notaires, il y avait un manque dans la chaîne des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE pour ces notaires, ce manque dans la chaîne des propriétaires constituait un obstacle pour la vente de ces terrains entre la Municipalité et la Fabrique d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison deux (2) terrains sont toujours en attente du jugement concernant les titres de propriété de la Fabrique d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'honoraires pour obtenir la confirmation des titres de propriété s'élèvent à 1 000 \$;

4706-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la facture de la notaire Nancy Émond au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

4.V. NOMINATION DES PRO-MAIRES 2016

4707-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter la nomination des Maires suppléants avec le calendrier décrit ci-après. Les Maires suppléants auront l'ensemble des pouvoirs qui lui sont conférés par les Lois assujetties. Ces maires suppléants sont également désignés substitués de la Mairesse à la MRC.

CONSEILLER (ÈRE)	DATE
M. le conseiller Christian Desgagnés	Novembre et Décembre
M. le conseiller Marc Richard	Janvier et Février
M. le conseiller Tony Côté	Mars et Avril
Mme la conseillère Éliane Champigny	Mai et Juin
M. le conseiller Yves Rossignol	Juillet et Août
M. le conseiller Robert Duchesne	Septembre et Octobre

Cette rotation des Maires suppléants se poursuivra dans cet ordre et aux deux mois, et ce, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

4.W. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 4356-2015

4708-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny,

D'abroger la résolution # 4356-2015.

Le conseiller M. Robert Duchesne demande le vote :

Pour : 3 conseillers Contre : 2 conseillers

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

5.A. REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES REÇUES

M. Robert Duchesne, conseiller remet une carte de remerciements pour les sympathies reçues lors du décès de son frère M. Paul Duchesne.

5.B. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) 2010-2013 - OBLIGATION DE SOUMETTRE L'ATTESTATION DU RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES RELATIVES À LA GESTION CONTRACTUELLE AVEC SA PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS

Suite à la reddition de comptes réalisée par les vérificateurs de la municipalité et soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, il nous est demandé de soumettre, à chacune des années du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, l'attestation du respect des obligations législatives à la gestion contractuelle, et ce, en même temps que la programmation des travaux révisés.

5.C. SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - CALENDRIER AUTOMNE 2015

L'Organisme dépose le calendrier des réunions d'information pour l'automne 2015.

5.D. RANG ST-ISIDORE - BILAN

Le directeur général présente le bilan financier de ce dossier :

- Le coût des travaux pour 3,8 km dans le rang St-Isidore s'élevait à 1 644 350 \$;
- Le coût des travaux réalisés à l'interne est de 257 626,32 \$ taxes nettes;
- Le contrat alloué à l'entrepreneur était de 1 092 053,73 \$ taxes nettes;
- Le montant de la réalisation des travaux de l'entrepreneur, en fonction des quantités réelles utilisées, atteint la somme de 1 073 606,50 \$ taxes nettes
- Le coût de la réalisation de 600m de route supplémentaire est de 55 652,65 \$ taxes nettes;
- Le montant total accordé à l'entrepreneur après la réalisation des travaux supplémentaires s'élève à 1 132 034,83\$ taxes nettes;
- Le coût total du projet de réfection majeure du rang St-Isidore est de 1 389 661,14 \$ taxes nettes;
- Nous avons reçu une subvention de 578 458,69 \$ de la part du gouvernement du Québec par le Ministère des Transports et dans le cadre du programme de réhabilitation Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;
- La participation financière de la Municipalité relativement à la réalisation de ces travaux majeurs sur son réseau routier local sera de 811 202,14 \$ plus frais d'intérêts temporaires.

5.E. NATION HURONNE WENDAT - SUIVI CONCERNANT LA DEMANDE D'APPUI

La Nation Huronne-Wendat informe les municipalités du suivi des échanges des mois de juillet et septembre 2015 concernant leur demande d'appui.

La Municipalité a déjà pris, antérieurement, une position de statu quo dans ce dossier.

La correspondance est déposée aux archives.

5.F. RÉPERTOIRE D'INITIATIVES MUNICIPALES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Dépôt du répertoire. Le document est déposé aux archives.

6. LOISIRS ET CULTURE

**6.A. REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 8 septembre 2015 avec la Commission des loisirs, il a été recommandé de déposer une demande d'aide financière au Regroupement Loisirs et Sports pour l'achat d'un module de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné son appui au projet de jeux d'eau et skate park;

4709-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la responsable en loisir, à déposer une demande d'aide financière dans le programme de Développement du loisir, offert par le Regroupement Loisirs et Sports pour l'achat d'un module de planche à roulettes.

6.B. ROUTE VERTE - CONCEPTION D'AFFICHES

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Caisse des Cinq-Cantons et la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale ne permet pas l'affichage de publicité le long du circuit cyclable;

CONSIDÉRANT la nécessité de publiciser les attraits et services locaux, pour inciter les utilisateurs du Circuit cyclable à faire une halte dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT les normes de publicité déjà établis par la Véloroute, son tracé et les Routes vertes associées;

CONSIDÉRANT la proposition de service d'Impression Thibeault & associés pour la conception de deux affiches d'une dimension de 4 pieds par 8 pieds est de 210 \$ plus taxes et l'impression des affiches est de 354,35 \$ plus taxes l'unité;

4710-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de service d'Impression Thibeault & associés au montant de 918,70 \$ plus taxes pour la conception et l'impression de deux affiches qui seront installées en amont et en aval du Circuit cyclable d'Hébertville selon l'offre datée du 30 septembre 2015.

**6.C. FÊTE DE LA RECONNAISSANCE - DÉPÔT DES
DÉPENSES ENVISAGÉES**

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 21 octobre 2015 la Commission des loisirs a accepté le budget de la Fête de la Reconnaissance 2015;

4711-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves

Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le budget envisagé pour l'organisation de la Fête de la Reconnaissance du vendredi 6 novembre 2015 au coût de 3 482 \$;

6.D. SALLE MULTIFONCTIONNELLE - FINALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT l'état des dépenses engagées en date du 15 octobre 2015 pour la subvention du programme d'Investissements Québec-Municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui ont été autorisés sont admissibles dans le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT l'absence de ventilation pour l'utilisation de la cuisinière, le besoin de rangement des organismes communautaires et la déficience des vestiaires;

CONSIDÉRANT la proposition de service obtenue par la compagnie responsable des travaux;

4712-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat à Construction JMDM pour finaliser les travaux à la Salle multifonctionnelle pour un montant de 6 859,75 \$ avant taxes selon la proposition datée du 2 novembre 2015.

6.E. CAMPING LAC-VERT - RÉNOVATION BLOC SANITAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les infrastructures municipales en place;

CONSIDÉRANT l'invitation à soumissionner envoyée à quatre compagnies pour les travaux de rénovations du bloc sanitaire au camping Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE les quatre ont répondu et que le plus bas soumissionnaire est JP Larouche et Fils pour un montant de 15 096 \$ plus taxes;

4713-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat à JP Larouche et Fils pour la rénovation du bloc sanitaire tel que décrit sur le bordereau de soumission, datée du 9 octobre 2015, au coût de 15 096 \$ plus les taxes applicables.

7. URBANISME

7.A. DÉROGATION MINEURE 2015-05 - 221 RUE HÉBERT

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

4714-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété situé au 221, rue Hébert à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à 10cm et 12cm de la limite latérale droite ainsi que d'augmenter la superficie totale de bâtiment accessoire à 69.9m².

7.B. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ D'ALIÉNER, DE LOTIR ET D'UTILISER À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE LE LOT 4 685 765

CONSIDÉRANT que la demande vise à aliéner, lotir et utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une parcelle de 276.2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la partie visée est déjà utilisée par les demandeurs et qu'elle est aménagée par une rangée d'arbres;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura aucune conséquence sur la pratique agricole et sur l'homogénéité du milieu puisque l'immeuble est situé à la limite de deux propriétés résidentielles;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura aucune conséquence négative sur le déroulement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004;

4715-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliéner, lotir et utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit résidentielle accessoire le lot 4 685 765.

8. DONS ET SUBVENTIONS

4716-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

**8.A. ÉCOLE SECONDAIRE CURÉ-HÉBERT -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN
VOYAGE EN ESPAGNE**

11 élèves de secondaire 4 et 5, dont 5 d'Hébertville, sollicitent la Municipalité pour avoir une aide financière afin de se rendre en Espagne en mars 2016. Un montant de 50 \$ par élève est octroyé, soit une somme de 250 \$.

**8.B. CLUB OPTIMISTE - INVITATION VINS ET
FROMAGES**

Le Club optimiste d'Hébertville a invité la Municipalité pour une soirée Vins et fromages, le samedi 24 octobre 2015 à 18 h à la salle Amithèque. L'achat de deux billets est autorisé.

**8.C. CERCLE DES ANNÉES D'OR D'HÉBERTVILLE -
DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE
MULTIFONCTIONNELLE**

La gratuité de la salle Multifonctionnelle est octroyée et un montant de 150 \$ est accordé pour le vin d'honneur lors de la fête de la reconnaissance aux aînés qui se tiendra le dimanche 6 décembre 2015.

**8.D. CERCLE DE FERMÈRES D'HÉBERTVILLE -
INVITATION AU 70^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA
FONDATION**

Le Cercle des Fermières invite la Municipalité à célébrer leur 70^{ème} anniversaire de fondation à la Salle Multifonctionnelle le samedi 14 novembre à 17h00. L'achat de deux billets est autorisé au coût de 25 \$ chacun.

8.E. LA NICHÉE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La Nichée demande à la Municipalité une contribution monétaire afin d'assurer la continuité et l'amélioration des services offerts aux familles dans le besoin. Un montant de 25 \$ est octroyé.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Commission des loisirs avec le Conseil municipal
- Comité de la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert avec le Conseil municipal
- Rencontre Havre Curé-Hébert
- Rencontre pour les Jeux d'eau et Skate Parc
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des ressources humaines
- 3 réunions du conseil d'administration de la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Rencontre Office Municipal d'Habitation

- Rencontre pour les négociations de la convention collective

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité consultatif d'urbanisme : 15 permis émis pour un montant total de travaux de 365 806 \$
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Congrès forestier à Jonquière
- Régie du Parc Industriel Secteur Sud

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre travaux publics pour la planification des travaux d'entretien des ponts
- Symposium de peinture d'Hébertville
- Fête au village pour le lancement du groupe les Quêteux

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration de la Maison des jeunes la Zone
- Rencontre avec la Commission des loisirs
- Rencontre Office Municipal d'habitation
- Rencontre avec les représentants de la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec la Coopérative des services à domicile
- Signature de la convention mandataire de la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Rencontre du Conseil avec la Commission des loisirs pour le réaménagement des Plaines Vertes
- Rencontre avec Jany Fortin, nouvelle agente de développement secteur sud du Centre Local de Développement
- Rencontre avec la firme d'évaluation de la MRC
- Dîner Les Gens Oubliés (thème : Refus de la misère)
- Plan des mesures d'urgence, travail avec le directeur général et la directrice générale adjointe
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Rencontre pour la Popote Roulante
- Rencontre pour le tourisme (Alma)
- Lancement du répertoire d'initiatives locales

- Rencontre avec Marie-Ève Néron, marraine SQ et Stéphane Simard de la SQ pour les dossiers du vandalisme/vitesse/circulation automobile pour la journée de la Montée des Héros
- Réunion de la corporation de Lactivité pêche à Roberval
- Souper Société d'histoire
- Vins et Fromages du Club Optimiste d'Hébertville
- Corporation Lac Kénogami
- Dépôt du budget du Mont Lac-Vert au Conseil
- Activité Conte à la Bibliothèque dans le cadre de l'Halloween
- Rencontre politique (seulement les élus) Destination Lac-Saint-Jean
- Régie du Parc Industriel Secteur Sud
- Comité de finance
- Rencontre pour les résultats de négociation de la convention collective
- Rencontres Comité des ressources humaines
- Présente à l'annonce des résultats du vote pour l'élection district # 4

La mairesse, Mme Lavoie ajoute ce qui suit :

« Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas les engagements qui manquent.

Dans les prochaines semaines, l'administration municipale et le Conseil auront à œuvrer pour la préparation du budget 2016. Cet exercice ne se fait pas en claquant des doigts. Bien au contraire. Cela nécessite des heures accrues de travail, de négociations, d'ajustements, de calculs.

Il faudra donc considérer l'augmentation de la valeur foncière, suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation, le maintien des services actuels, les projets ciblés dans le plan triennal ainsi que certains postes à provisionner pour l'avenir et le respect de nos obligations financières (emprunts). Tout cela en plus de nos dépenses incompressibles.

Je remercie à l'avance toutes les personnes qui mettront la main à la pâte pour cet exercice de fin d'année. »

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. MOTION DE FÉLICITATIONS - LANCEMENT DU GROUPE LES QUÊTEUX

La mairesse, Doris Lavoie présente une motion de félicitations pour la Corporation de Développement relativement à l'organisation de l'activité familiale qui a eu lieu le samedi 17 octobre 2015. À cette occasion il y a eu le lancement d'un CD par le groupe « Les Quêteux ».

Bravo pour l'activité et aussi pour avoir respecté les conditions exigées lors de cette activité.

10.B. MOT DE BIENVENUE AU NOUVEL ÉLU DU DISTRICT #4 - M. TONY CÔTÉ

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à monsieur Tony Côté qui représentera le district # 4, suite à son élection du 1^{er} novembre.

10.C. LETTRE DE SYMPATHIES DÉCÈS DU CONJOINT DE MME VALÉRIE LAROUCHE

Le Conseil municipal présente ses sincères condoléances à madame Valérie Larouche et sa famille suite au décès de son conjoint, monsieur Dominic Michaud.

10.D. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CREDD

Suite à la démission de madame Éliane Champigny, sur ce conseil d'administration;

4717-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Madame Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De désigner la mairesse, madame Doris Lavoie pour siéger sur ce conseil d'administration.

11. LISTE DES COMPTES

4718-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 241 340,75\$ et pour la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert, une somme de 72 862,03 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 21h20

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER